

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA) Maraichage biologique



Objectifs :

- ❖ Maîtriser les techniques de production et en fonction des orientations choisies les procédés de transformation et de commercialisation
- ❖ Savoir anticiper et s'adapter à un contexte en évolution
- ❖ Analyser, piloter, prendre des décisions pour une entreprise agricole
- ❖ Acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour exercer le métier de responsable d'entreprise maraîchère biologique

Contenu de la formation :

- ❖ L'évolution et la structure d'un sol, Potentiel agronomique du sol
- ❖ Croissance et développement de la plante, Les composantes du climat et leur impact sur les plantes
- ❖ Agroécosystème
- ❖ Diversité des agricultures, Biodiversité, Le panorama du vivant
- ❖ Analyse économique, financière, juridique et fiscale d'une entreprise agricole
- ❖ Conduite de changement d'une entreprise agricole
- ❖ Assolement & rotation, Itinéraires de cultures, Protection des cultures, Travaux sur cultures, Fertilisation organique et minérale
- ❖ Semences et plants, Abris et irrigation
- ❖ Gérer le travail, Suivi administratif de l'entreprise
- ❖ Marge brute, Investissements, Trésorerie, Bilan, Socles intermédiaires de gestion
- ❖ Projet, rentabilité économique, conduite de changement d'une entreprise agricole
- ❖ Comparaison formules juridiques
- ❖ La filière et ses acteurs, Elaboration d'une politique de commercialisation, Normes et réglementation
- ❖ Agroéquipements
- ❖ Agrotransformation

Modalités pédagogiques :

- ❖ Formation en salle sur le centre
- ❖ Travaux pratiques en exploitation maraîchère
- ❖ Stage de 10 semaines en entreprise de maraichage
- ❖ Formation en autonomie via des outils digitaux (en centre de formation ou à domicile)

Evaluation :

Le diplôme est acquis lorsque le stagiaire a validé les 7 capacités, dont 6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : « Evaluation en situation professionnelle ». Le stagiaire dispose de 5 ans pour obtenir les 7 capacités. Des modalités de rattrapage sont proposées pour chaque capacité. Des équivalences sont accordées aux titulaires de certains diplômes.

Public :

- ❖ Personne souhaitant s'installer ou devenir salarié.e en maraîchage biologique
- ❖ Demandeur.euse d'emploi
- ❖ Salarié.e en CDD
- ❖ Salarié.e en CDI

Pré requis et recrutement:

Être âgé(e) d'au moins 18 ans.

Avoir un CAP ou plus et 1 an d'activité professionnelle tous secteurs
Ou avoir 1 an d'activité professionnelle agricole
Ou 3 ans d'activité dans un autre domaine

Justifier d'une expérience en maraîchage d'au moins 2 semaines.

Avoir un projet validé par Pôle Emploi (pour les demandeur.euse.s d'emploi).

Durée et coût de la formation :

Durée : 900 H de formations et 10 semaines de stage en entreprise.

Dates : Nous consulter

Tarifs : Nous consulter.

Pour les stagiaires du programme QUALIF EMPLOI financé par la Région Bretagne : Aucune participation financière ne sera demandée aux stagiaires financés par la Région Bretagne ou le Pôle Emploi. **Financement possible par la Région Bretagne, sous réserve d'attribution du marché QUALIF Emploi programme.**

Pour les stagiaires financés et rémunérés dans le cadre d'un CPF PTP: La participation demandée aux stagiaires en CPF PTP sera établie en fonction de la prise en charge du coût global par le financeur.

Pour les autres publics, d'autres sources de financement sont possibles selon votre situation (CPF, employeur...)

Validation :

BP REA

Titre RNCP : 29257

Poursuite de formation :

CS transformation
BTS Agricole

Accessibilité handicap :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Lieux et contacts :

Pôle Apprentissage et Formation

Continue de la Ville Davy

Lieu de formation Quessoy

Tél : 02 96 42 52 55

quessoy.afc@cneap.fr

